



Vous avez dit Ecole catholique ?

L'École catholique sous contrat, c'est ...

Une école instituée par l'Evêque du diocèse par la médiation d'une autorité de tutelle (DDEC)

- Un projet d'éducation particulier à chaque établissement selon la conception chrétienne de la personne.
- Une 25^{ème} heure d'animation pastorale.
- Une autonomie dans la vie scolaire, dans la relation aux familles (règlements, suivis ...).
- Un accueil de tous, sans distinction d'origine, d'opinions et de croyances.
- La nomination du Chef d'Etablissement par l'autorité de tutelle.

Une école sous contrat avec l'Etat et reconnue comme service à la Nation

Un enseignement financé par l'Etat et les communes

Un accueil de tous

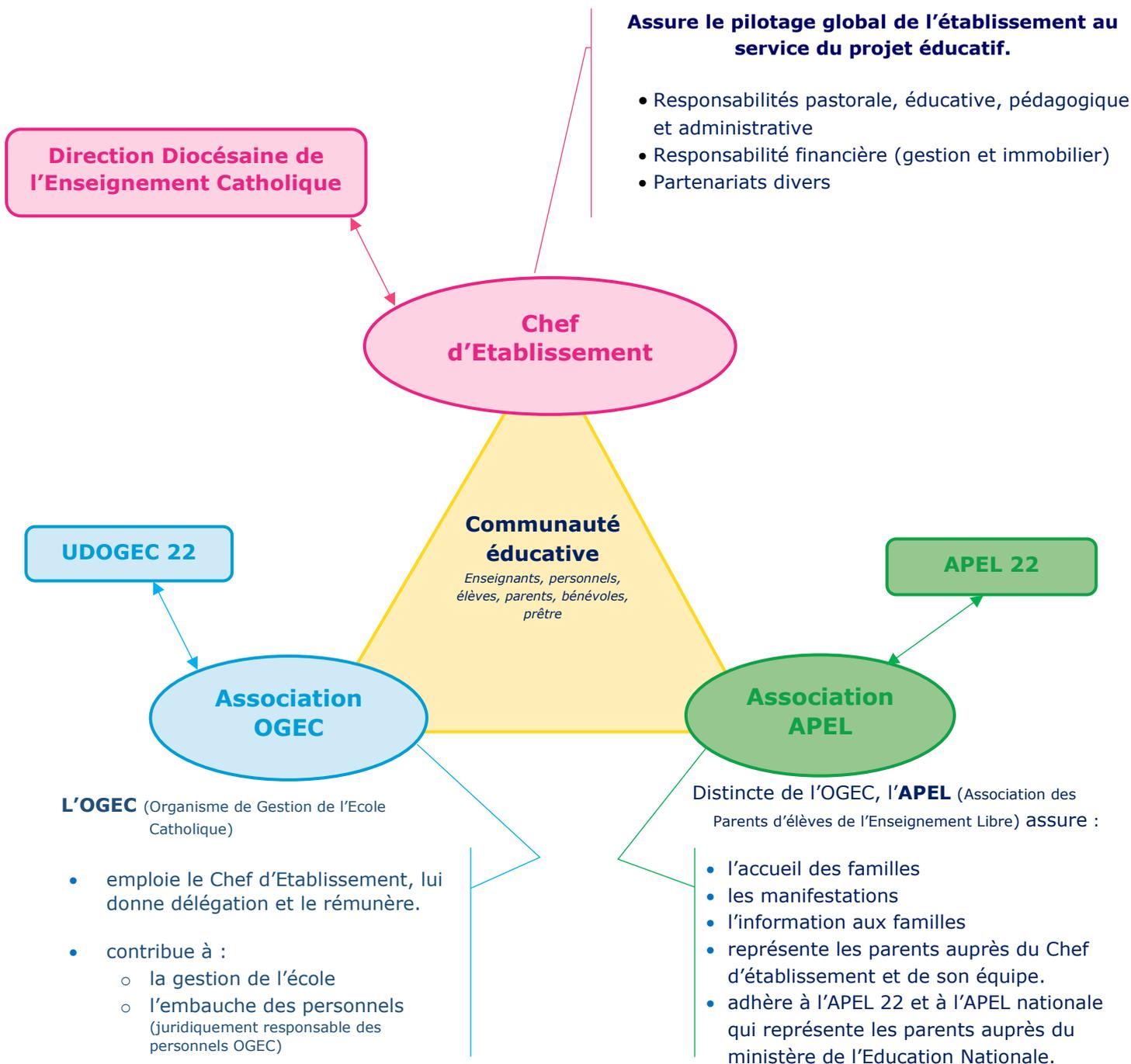
Le respect des programmes et volumes horaires des disciplines

Le respect du caractère propre

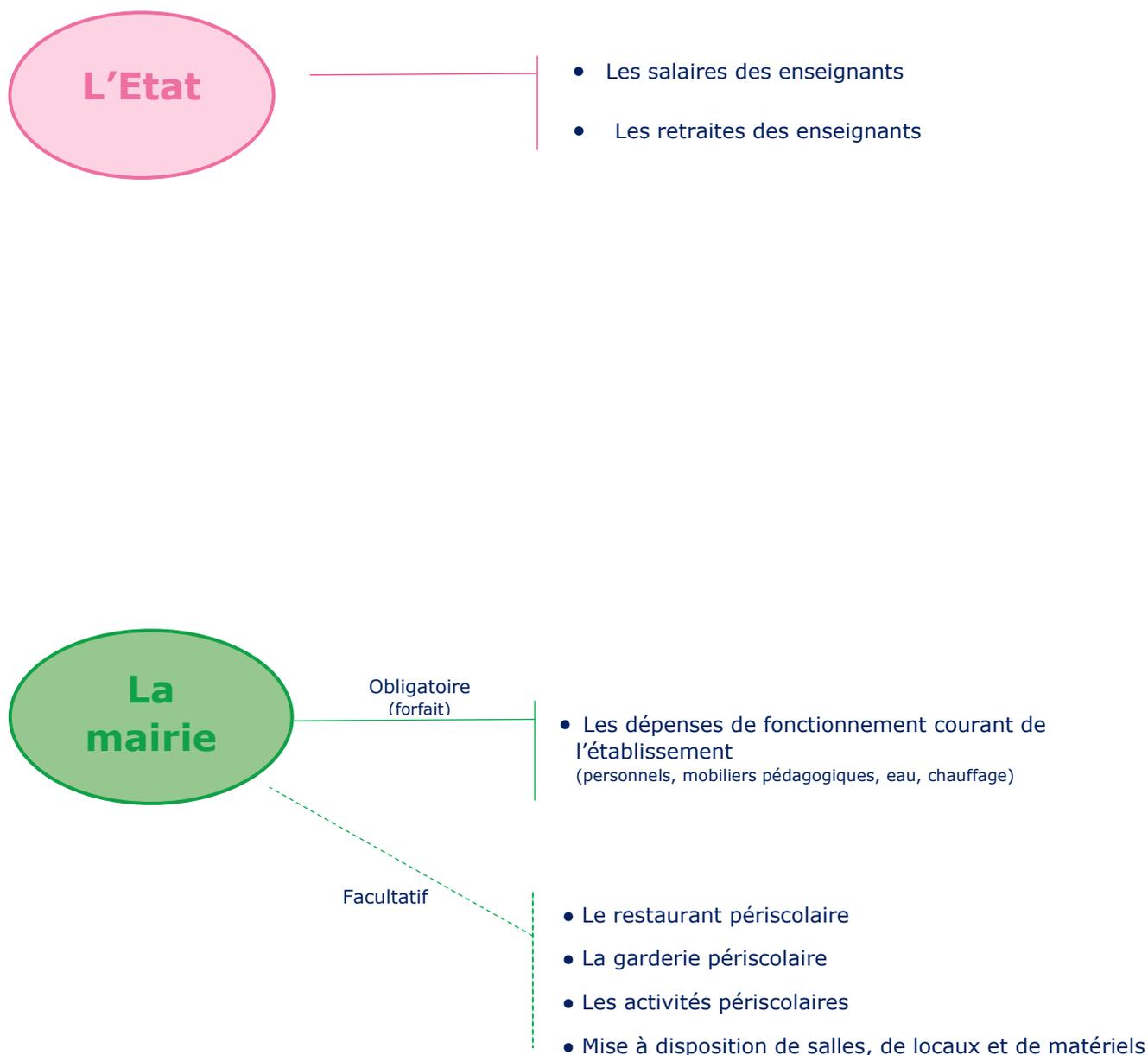
La **loi DEBRE N°59-1557 du 31/12/1959** définit les rapports actuels entre l'Etat et les établissements sous contrat.

Le **Statut de l'Enseignement catholique publié le 1^{er} juin 2013** détermine les règles et principes qui s'appliquent aux écoles appartenant à l'Enseignement catholique.

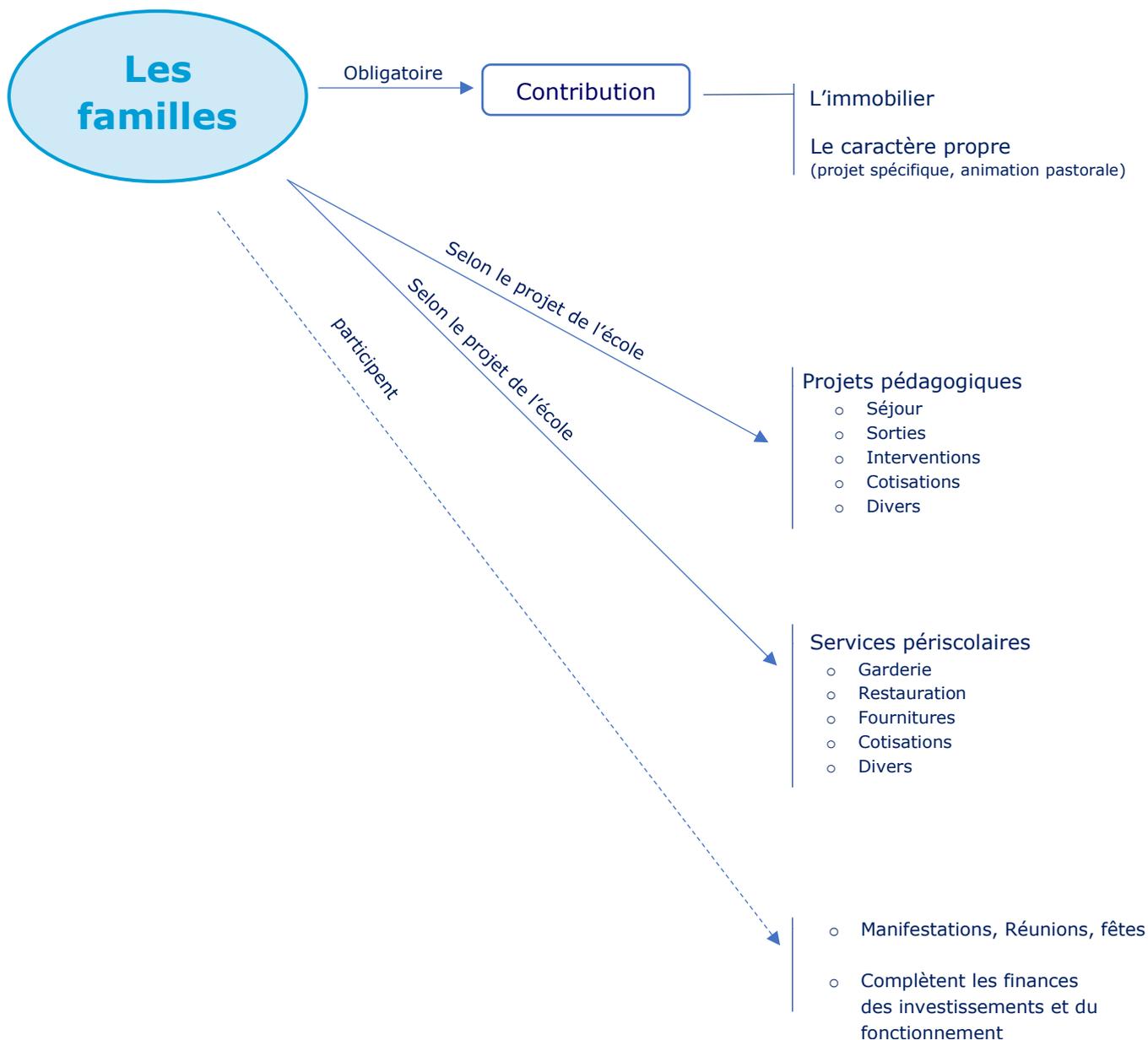
Comment fonctionne une école catholique sous contrat ?



Dans une école catholique sous contrat, qui finance quoi ?



Si le montant du forfait et des aides octroyées par la mairie ne permet pas de faire face à toutes les charges de fonctionnement, les manifestations organisées par les associations, voire la contribution de familles, assurent le complément.



Si le montant du forfait et des aides octroyées par la mairie ne permet pas de faire face à toutes les charges de fonctionnement, les manifestations organisées par les associations, voire la contribution de familles, assurent le complément.

Une école catholique sous contrat, service d'Eglise.

**Une école instituée par
l'Evêque** du diocèse
par la médiation d'une
autorité de tutelle (DDEC)

La conception chrétienne de la personne, fondement du projet

L'égalité de dignité de chaque homme :
accueillir chacun et prendre en compte des fragilités.

Dieu nous a créés à son image.

La personne unique et unifiée :
prendre en compte la globalité de la personne, prendre en compte chacun.

Dieu nous a créés uniques, pas un seul qui ne soit semblable.

La relation :
Eduquer à la relation respectueuse et harmonieuse, à la relation intérieure.

Dieu Trinitaire

La liberté :
éduquer au discernement et au choix

Dieu nous veut libre.

La responsabilité :
prolonger l'œuvre de la création, penser l'écologie intégrale

Laudato'si

Une école catholique sous contrat, service d'Eglise.

Une 25^{ème} heure supplémentaire par semaine pour une animation pastorale

- Culture chrétienne (découverte du patrimoine, de la culture, ...)
- Première annonce (temps forts, célébrations, intériorité, bénédiction, marche pastorale)
- Catéchèse en école ou en paroisse (initiation chrétienne)
- Temps de réflexion
- Actions de solidarité

Statut de l'Enseignement catholique

Extraits

• La mission du chef d'établissement

art. 145 Avec la responsabilité pastorale que lui confère la lettre de mission, le chef d'établissement a la charge éducative, pédagogique, administrative et matérielle de l'établissement.

• La mission de l'organisme de gestion

art. 134 L'organisme de gestion a la responsabilité de la gestion économique, financière et sociale d'un ou plusieurs établissement(s) ; il l'exerce conformément aux projets de l'école, aux orientations de l'autorité de tutelle et aux textes internes à l'Enseignement catholique. Il contribue à assurer la mise en œuvre matérielle du projet éducatif. Il est l'employeur des personnels de droit privé.

• Les associations de parents d'élèves

art. 298 Pour favoriser l'exercice de la responsabilité des parents dans l'éducation de leurs enfants, les écoles catholiques doivent avoir pour « *objectif constant* » de faciliter « *la rencontre et le dialogue avec les parents et les familles ; celui-ci sera favorisé par la promotion des associations de parents, pour établir par leur apport irremplaçable cette personnalisation qui rend efficace l'ensemble du projet éducatif*⁷⁶ ». Par leurs initiatives, ces associations concourent à la vitalité et à l'animation des communautés éducatives, à la représentation des familles dans leur diversité, à la solidarité entre parents et entre écoles catholiques dans un esprit de fraternité, à la réflexion sur les enjeux éducatifs et scolaires, à la reconnaissance par la société et les pouvoirs publics du droit naturel des parents d'éduquer leurs enfants⁷⁷ et donc de les inscrire dans l'école de leur choix.

Mes notes

